

PERSPECTIVES TUNISIENNES

PERSPECTIVES
TUNISIENNES

Groupe
d'Etudes
et
d'Action
Socialiste

NUMERO SPECIAL

EDITORIAL

**NOS
TROIS
GLORIEUSES**

Ce qui s'est passé à Tunis les 14, 15 et 16 décembre est un événement éminemment historique, et ce genre d'événement est si précieux qu'il importe de ne jamais l'oublier. Pour y contribuer, le Groupe d'Etudes et d'Action Socialiste lui consacre ce numéro exceptionnel. En effet, les étudiants ont prouvé au cours de ces journées leur capacité de mobilisation, leur combativité et surtout leur courage, portant sur la place publique, face à une police dechainée, les revendications de liberté et de démocratie, auxquelles tous les Tunisiens adhèrent profondément, même s'ils ne l'expriment pas encore ouvertement.

Plutôt que d'alourdir ici le dossier par des développements qui sont contenus dans les différents articles, en particulier ceux ayant trait à la signification des manifestations et par surcroît de responsabilités qui en découlent pour les intellectuels en général et les étudiants en particulier de notre pays, nous pensons plus utile de nous appesantir quelque peu sur deux points qui nous semblent constituer les faiblesses du mouvement.

Le premier consiste en l'isolement relatif de l'Université, et il n'y a de meilleure preuve à cela que l'écho trouvé par la propagande mensongère du Pouvoir auprès de beaucoup de gens. Malgré la sympathie évidente suscitée par les courageuses manifestations estudiantines, nombreux sont ceux qui restent persuadés que ce dont il s'est agi relève du réflexe égoïste, puisque les étudiants, déjà « privilégiés », demanderaient à l'être encore plus, et ce en réclamant ni plus ni moins que le doublement immédiat du taux de la bourse, par exemple ! Nulle part et à aucun moment des manifestations il n'en a été question, et pourtant ceux des dockers, employés de la STEG ou de la Municipalité que l'on a trompés et amenés pour accomplir la triste besogne que l'on sait ne sont pas loin d'y croire.

C'est dire le danger de la situation et l'ampleur du travail qui reste à faire. En aucune façon, l'Université ne doit se laisser discréditer auprès du reste du pays. De toutes ses forces, elle doit tendre à se faire adopter comme le défenseur résolu, l'avant-garde consciente de ceux-là mêmes, ceux-là surtout, sur qui porte le plus aisément la propagande du pouvoir. Informer, informer toujours plus, informer toujours mieux, voilà notre tâche la plus immédiate, la plus impérieuse, la plus positive, et jusqu'à ce que notre lutte pour la démocratie, condition préalable à l'information large et soutenue, aboutisse. Il y a là une tâche qui revient à tout étudiant et une responsabilité qui lui incombe personnellement.

Le deuxième point de faiblesse qui nous semble devoir être relevé consiste en le contenu trop flou du mouvement, au moins à son départ, et le niveau de conscience politique encore assez peu élevé que ce flou révèle. Bien sûr il n'est pas question ici de minimiser la valeur du cri qui a été poussé par l'ensemble des étudiants dès les premières minutes des manifestations, à savoir celui en faveur de la liberté, la démocratie, la justice. Mais tout le monde sait à quelles cruelles désillusions ont abouti nombre de mouvements qui se sont contentés de tels mots d'ordre vagues et sans contenu précis pour que nous n'en tirions pas la leçon et œuvrions en faveur de l'approfondissement sérieux de ces notions en commençant par les débarrasser de ce qui les a toujours entachés de passionnel, de romantique, d'idéaliste. C'est là une tâche pour laquelle nous sommes armés en tant qu'intellectuels et il ne dépend que de nous de profiter de cette première prise de conscience pour pousser plus en avant nos investigations et nous mobiliser la prochaine fois pour quelque chose de plus engagé, plus clair, plus révolutionnaire.

Tenant compte de la situation générale dans notre pays, et de la situation à l'Université en particulier, le Groupe d'Etudes et d'Action Socialiste Tunisien propose à l'ensemble des étudiants la plate-forme d'Union et Action suivante :

ATTACHEMENT DE L'UNIVERSITE AU SOCIALISME :

En aucune façon en effet, notre combat ne doit être dénaturé. C'est un combat en faveur des masses pour l'abolition des privilèges. Tous ceux donc qui ont pu se frotter les mains en croyant que l'Université va servir leurs desseins réactionnaires et leur ramener leur « bon vieux temps » doivent déchanter.

ATTACHEMENT DE L'UNIVERSITE A LA DEMOCRATIE :

L'Université doit en effet rejeter la phraséologie paternaliste du « peuple pas encore mûr », au nom de laquelle on se permet tous les arbitrages et justifie tous les abus. Au contraire de toutes les théories du « mépris » nous pensons que le peuple tunisien peut assumer son sort et régenter ses affaires dans le respect de la liberté de tous.

— Attachement des étudiants aux libertés syndicales reconnues par notre constitution et à l'autonomie de leur syndicat. Ceci ne montre pas de leur part un égoïsme quelconque puisque d'une part, ils soutiennent la revendication de la classe ouvrière pour une centrale syndicale indépendante du pouvoir et d'autre part, ils ne récusent pas, loin de là, la collaboration dans la clarté avec quiconque est d'accord avec leurs objectifs et respecte l'originalité de leur organisation.

— Attachement de l'Université à la cause de la justice dans le monde et de sa profonde réprobation de la politique de compromission que pratique le gouvernement tunisien à l'égard de l'impérialisme américain surtout dans sa guerre infâme contre le vaillant peuple vietnamien. Il y va là de l'honneur de notre pays et de la fidélité à la gloire de nos martyrs.

Dans la mesure où tels deviennent nos mots d'ordre, dans la mesure où nous saurons les communiquer au reste du pays, les événements de décembre n'auront pas été qu'un simple feu de paille et les journées du 14, 15, 16 mériteront la référence historique qui leur a été très vite donnée par l'ensemble des étudiants : « NOS TROIS GLORIEUSES ».

HISTORIQUE DES EVENEMENTS DE TUNIS

Depuis la rentrée d'octobre, la situation des organisations étudiantes était l'objet de discussions animées à l'Université. Les dissensions internes des étudiants destouriens — dissensions qui ont d'ailleurs été à la base de la dissolution de la FNED — et l'audience de plus en plus large que rencontraient, auprès des étudiants, les analyses et les slogans de la gauche, ont fait, de cette rentrée, une rentrée exceptionnelle tant l'intérêt que montraient les étudiants aux questions syndicales et politiques était grand. Cette situation ne tarda pas à se répercuter au niveau des revendications syndicales et au niveau des élections des corps de l'UGET.

LES REVENDICATIONS SYNDICALES :

Deux traits caractérisent ces revendications :

— la constitution d'un véritable faisceau convergent de revendications qui témoignent bien du malaise de l'Université.

— l'adoption par la base de nouvelles méthodes syndicales, telles que la grève, et ceci vu la carence et la sclérose de l'UGET.

C'est ainsi que les étudiants de l'E.N.A. faisaient la grève pour retard et non paiement de la bourse, alors que les étudiants de Médecine se déclaraient en grève pour exiger la généralisation des fonctions d'Externe. Les étudiants de l'Institut des Hautes Etudes Commerciales et de l'Ecole Nationale de la Coopération s'élevaient contre les retards du paiement de la bourse et exigeaient l'institution d'un statut de l'Ecole. Au foyer des Etudiants, les résidents décidaient une grève de paiement des loyers pour protester contre l'exiguïté des chambres, le manque de commodité et la cherté des loyers (les loyers ont doublé depuis l'an dernier)

LES ELECTIONS DES CORPOS DE L'U.G.E.T. :

Une relative clarté dans les choix politiques est apparue au cours des élections : dans la majorité des corps il y avait deux listes : celle du PSD et celle de la gauche.

Les élections se sont déroulées dans des conditions formellement plus démocratiques et ceci à la faveur des dissensions internes au Parti d'une part et sous la pression de la base d'autre part.

Ces élections ont abouti à une représentation assez large de la gauche au sein des corps.

Cette situation objective illustre un éveil des étudiants sur le plan syndical et une conscience de plus en plus nette des problèmes politiques, mais cet éveil se heurte aux structures sclérosées et inadéquates de la centrale syndicale qui contribue ainsi à l'aggravation du mécontentement. L'Université à l'image du pays se trouvait donc dans un état de malaise diffus très difficile à exprimer vu la difficulté de cerner la réalité politique et l'insuffisance de l'encadrement. L'Université était disponible et en état d'attente, le moindre incident pouvait engendrer une réaction difficile à imaginer a priori. C'est ce qui s'est en effet produit dans la matinée du 14 décembre.

LES INCIDENTS DES 14-15 DECEMBRE 1966 :

Un incident futile a opposé deux étudiants à un receveur d'autocar, la police est intervenue et avant même de cerner les responsabilités, les deux étudiants furent brutalisés et conduits dans les locaux de la police. Des étudiants témoins de la scène s'adressèrent à l'UGET.

Devant la mollesse de la réaction du Secrétaire Général et la fin de non recevoir qu'il opposa à une pétition de 90 noms réclamant la libération des étudiants arrêtés, quelques étudiants vont informer leurs camarades au restaurant universitaire à 12 h. 15. Zannad, le Secrétaire Général de U.T.J., au courant de l'affaire, essaie de calmer les esprits en promettant la libération des étudiants dans les heures qui suivent. Il propose la constitution d'une commission qui se chargera de « téléphoner à la police ». Sceptiques quant à l'efficacité de ces méthodes, les étudiants se dirigent en masse vers la Sûreté Nationale aux cris de « Libérez nos camarades », « liberté », « Démocratie ». La police réagit à cette manifestation avec violence : coups de pieds, de poings et de matraques. Après l'arrestation d'une quinzaine d'étudiants, la manifestation est dispersée. Immédiatement les étudiants se retrouvent au Cercle de la Rue Essadikha où un meeting se tient vers 14 h. présidé par Chouikha, Zannad et, au nom du BE, Mansouri. Une motion condamnant l'intrusion d'éléments perturbateurs au sein de la manifestation est violemment rejetée, sa destruction immédiate est exigée par les étudiants : le représentant du BE s'exécute. Une deuxième motion condamnant l'intervention brutale de la Police et demandant la libération des camarades arrêtés est votée à l'unanimité. Pendant ce temps les cours sont arrêtés à la Faculté des Sciences, les étudiants se rassemblent dans le hall de la Faculté, qui sera bientôt encerclée par la Police. Les étudiants des autres écoles et de la Faculté de Médecine rejoignent la Faculté des Sciences ; le rassemblement prend de l'ampleur puis déborde la Faculté. Un accrochage violent permet à la Police d'opérer de nouvelles arrestations.

Un troisième et grand meeting se tient simultanément à la Faculté des Lettres et de Droit. Vaillamment et sagement conduits par Chamari, les étudiants adoptent à l'unanimité (moins une abstention) une motion condamnant l'intervention de la Police et la carence du BE, demandant la libération des camarades arrêtés et se félicitent de l'éveil et de la solidarité des étudiants de toutes les Facultés. Une délégation de vingt étudiants est chargée de la communiquer à l'UGET et alors que

les étudiants commencent à se disperser dans l'ordre et le calme, d'importantes forces de la Police et de la Garde nationale encerclent la Faculté et s'approprient à opérer de nouvelles arrestations. Mais devant la détermination des étudiants à ne pas quitter l'Université, la Police doit se replier laissant le champ libre aux étudiants qui se dispersent dans le calme.

Dans la soirée, une escouade de policiers en civil, accompagnée d'étudiants destouriens servant d'indicateurs, effectue une rafle dans la rue Ibn Khaldoun. Chamari est brutalement arrêté à 21 h. 05.

Dans la nuit les résidents de la cité universitaire manifestent violemment leur colère en brûlant publiquement les tracts émis par le PSD. La police procède ensuite à l'arrestation d'étudiants dans leurs chambres aussi bien à la Cité de la Ras Tabia qu'au Foyer de la Rue Ibn Khaldoun.

La journée du mercredi s'achève sur le mot d'ordre de grève générale des cours et de meetings à la Faculté de Lettres et à la Faculté de Sciences.

Le lendemain jeudi 15 dès 8 h. les étudiants se rassemblent aux deux meetings ; toutes les Facultés et Ecoles sont encerclées par la Police et la Garde Nationale en battle dress et armées jusqu'aux dents.

Malgré l'intervention du Pro-recteur et du S.E. à l'E.N. par intérim : A. Noureddine à la Faculté de Lettres, la grève pour la journée est décidée : devant la pression de la Police, les étudiants ferment la porte de la Faculté et s'y barricadent. La porte est défoncée par la Police qui envahit la Faculté. Les étudiants rient vers les étages supérieurs au cri de « A bas la Police » « Gestapo ». La Police, sur indication des responsables actuels de l'UGET, ainsi que ceux de l'ancien BE procèdent à des arrestations en masse. Les étudiants arrêtés sont brutalisés, blessés, on arrache à certains leurs vêtements avant de les assommer.

Des professeurs sont molestés et leur arrestation n'est évitée que par l'intervention personnelle du Pro-recteur.

Au même moment, la Faculté des Sciences et la Faculté de Médecine sont, elles aussi, envahies par la Police et les arrestations à la Faculté des Sciences se montent à plusieurs dizaines.

Vers midi, le reste des étudiants, rescapés des Facultés, se regroupent avenue de France et décident de se rendre en masse à l'UGET au cri de « Démocratie » « A bas l'UGET » Libérez nos camarades ». La police intervient brutalement et procède à de nouvelles arrestations. Une manifestation de solidarité regroupant des élèves du Secondaire des Lycées Alaoui et Montfleury est dispersée par la Police vers 16 h.

La journée du jeudi se termine sur le mot d'ordre de grève des cours d'une semaine respectée dans une large mesure — surtout en Faculté des Lettres.

Au total le nombre des arrestations dépasse les 200. Les arrêtés sont répartis en deux groupes, les uns à la caserne de la Garde Nationale Sidi El Gojani, les autres dans les locaux de la direction centrale de la Sûreté Nationale.

A El Gojarni, les étudiants sont entassés dans deux chambres exigües, avec en guise de matelas un sac en jute, et pour subsister, une nourriture de prisonnier.

A la Sûreté Nationale, les détenus ont été au début entassés dans les bureaux, avant d'être expédiés dans des cellules. La détention des arrêtés a duré jusqu'à six jours et le mardi 20 il ne restait plus entre les mains de la Police que les 9 étudiants dont on annonçait la comparution prochaine devant les tribunaux.

LEUR CRIME EST D'AVOIR RECLAME LA DEMOCRATIE

KHEMAIS CHAMARI : né à Tunis le 7.11.42, Etudiant en sciences économiques et en sociologie, condamné par le Tribunal à un an et demi de prison avec sursis, purge sa condamnation arbitraire par la Défense à la caserne de El Garia (près de Maktar). Lui écrire au 4, rue Hannon, Tunis.

MOHAMED HASSEN EZZOUZI, né à Tozeur le 16.8.45, Etudiant à l'Ecole Normale Supérieure (Section Lettres Françaises). Condamné par le Tribunal à un an de prison avec sursis, purge sa condamnation arbitraire par la Défense à la caserne de Ré-mada. Lui écrire à l'E.N.S., bd du 9 avril, Tunis.

ABDELAZIZ KRICHENE, né à Kasserine le 4.4.47, Etudiant en économie. Condamné par le Tribunal à un an de prison avec sursis, purge sa condamnation arbitraire par la Défense à la caserne de Kéli-bia. Lui écrire 4, rue du Voile, Tunis.

ABDELHAMID HERMASSI, né à Fériana le 17.8.43, Etudiant en Lettres Françaises. Condamné par le Tribunal à un an de prison avec sursis, purge sa condamnation arbitraire par la Défense à la caserne de Gabès. Lui écrire à Fériana, Tunisie.

JALALEDDINE ABDELJAOUED, né à Mahdia le 2.7.45,

Etudiant en Sciences ; condamné par le Tribunal à deux mois de prison avec sursis, purge sa condamnation arbitraire par la Défense à la caserne de Gabès. Lui écrire au 5, rue des Lauriers, Cité Bou Choucha Le Bardo.

SAHBI DENGUIZLI, né à Sousse le 23.6.39, Etudiant en Economie. Condamné par le Tribunal à deux mois de prison avec sursis, purge sa condamnation arbitraire par la Défense à la caserne de Gafsa. Lui écrire au 34, rue du 18 Janvier, Sousse.

SALAH EL KECHAOU, né à Sfax le 25.12.45, Etudiant en Lettres Françaises. Acquitté par le Tribunal, purge sa condamnation arbitraire par la Défense dans une caserne de Gafsa. Lui écrire 11, rue des Marabouts, Sfax.

SALAH ZEGHIDI, né à Djebeniana le 20.9.39, licencié en Lettres Françaises, Etudiant en sociologie. Acquitté par le Tribunal, purge sa condamnation arbitraire par la Défense à la caserne de Kébili. Lui écrire à Djebeniana, Tunisie.

ABDELJELIL DACHRAOUI, né au Kef le 5.10.39, Etudiant en Droit. Acquitté par le Tribunal. Purge sa condamnation arbitraire à la caserne de Sousse. Lui écrire 6, rue de l'Isère, Tunis.

SOUTENONS LE MORAL DE NOS CAMARADES ! FAISONS LEUR PART DE NOTRE SYMPATHIE !
ECRIVONS LEUR AUX ADRESSES INDIQUEES !

Ce que les étudiants de Tunis ont voulu exprimer au cours de leurs rassemblements

MOTION VOTEE PAR LES ETUDIANTS DE TUNIS LE 15-12-66

— CONSIDERANT la carence grave du Bureau Exécutif à ses devoirs les plus élémentaires et qui a brillé par son absence et par son refus de prendre ses responsabilités : Condamnons l'attitude du B.E. et dénonçons sa passivité et son refus de remplir son rôle et d'assurer ses responsabilités ;

— CONSIDERANT les agissements inadmissibles des forces de Police à l'égard des étudiants qui ne faisaient que demander pacifiquement la libération de leurs camarades ; Dénonçons avec force la répression violente et la brutalité dont furent victimes des étudiants et même des passants ; Exigeons que des sanctions sévères soient prises contre les responsables de la répression policière ;

— CONSIDERANT la version tendancieuse diffusée par Radio-Tunis chaîne arabe hier à 20 h et ses commentaires insultants à l'égard des étudiants tunisiens ; Dénonçons cette déformation des événements et l'absence d'une information objective.

— Devant tous ces faits, face à la carence grave des responsables de l'U.G.E.T., face à la répression aveugle, aux violences et aux brutalités de la police qui a fait fi des droits élémentaires du citoyen, conscients que tout étudiant ne peut que réagir vigoureusement aux agressions de la police :

Les Etudiants tunisiens réunis à la Faculté des Lettres, dans un grand rassemblement de protestation :

— DECIDENT d'engager immédiatement une grève nationale des Cours pour la Journée d'aujourd'hui jeudi 15 décembre 1966.

Les enseignants et chercheurs tunisiens prennent position

MOTION ADOPTEE PAR LES ENSEIGNANTS ET CHERCHEURS TUNISIENS

Les professeurs enseignants et chercheurs de l'Université de Tunis, soussignés, soucieux dans l'intérêt supérieur de l'Université de rétablir la sérénité indispensable à la vie universitaire :

— expriment leur profonde émotion au sujet de graves incidents qui se sont déroulés à l'Université dans la matinée du jeudi 15.12.66, en particulier l'intervention dans les locaux de l'Université de personnes qui lui sont étrangères, les menaces dont ont été l'objet certains collègues, les violences exercées à l'encontre des étudiants et les arrestations d'étudiants ;

— estiment que la libération des étudiants arrêtés ou interpellés permettra le retour nécessaire et souhaitable à des conditions normales de travail universitaire ;

— affirment leur attachement au principe de l'inviolabilité de l'Université et demandent que ce principe soit garanti.

Liste Professeurs

Arabe : MM. Baccar, Chemli, Fitouri, Garmadi, Ben

Halima, Bou Yahia, Dachraoui, Mohamed Abdesslem, Mehiri.

Sociologie : MM. Hermassi, Stambouli, Bouhdiba.

Géographie : MM. Habib Attia, Hafedh Sethom, El Aouani, Mahklouf.

Histoire : MM. Belkodja, Chérif, Darmon, Mahjoubi, Slim.

Médecine : MM. Ben Ayed, Safi, Chelli, Kassab, Bousen.

Droit et sciences économiques : MM. Charfi, Habib Ayadi, Sassi Ben Halima, Ben Mahfoud Farhat, Damak, Bechir Mahjoub Younes.

Anglais : Mohamed Sethom.

Chercheurs du C.E.R.E.S. : Zghal, Mlle Chiche, MM. Smaoui, Mlle Charad, Mme Chouikha, M. Bechir, Rouissi, Uzan, Lumbroso, Gargouri, Mlle Ben Ayed, M. Skik, Mlle Damak.

Théologie : MM. Hichem, Jaïat.

Sciences : Krime, Foudhaili, Béchir Turki, Ben Amara.

Paris : Rached Hamzaoui, Sfia, Kamoun, Mohamed Amara, Gargouri, Tebbane, Bouguerra Maarek.

AMPLE MOUVEMENT DE SOLIDARITE A L'ETRANGER

MOTION ADOPTEE PAR LE COMITE
INTERNATIONAL DE SOLIDARITE AVEC LES
ETUDIANTS DE L'UNIVERSITE DE TUNIS

UNION NATIONALE DES ETUDIANTS ALGERIENS
SECTION DE PARIS — Lettre ouverte

Répondant à l'appel du Comité de Solidarité des Etudiants Tunisiens pour étudier la situation créée par la répression des manifestations estudiantines à Tunis, les organisations signataires réunies le 16 décembre au 115 Blvd St-Michel :

— STIGMATISENT la poignée de provocateurs responsables à la direction de l'U.G.E.T. et du Néo-Destour qui tenta de perturber le meeting en intervenant pendant la prise de parole du représentant vietnamien. Le meeting, malgré ces provocations, a connu un succès complet.

— REAFFIRMENT leur entière solidarité avec la lutte des étudiants et du peuple tunisiens contre le régime destourien anti-démocratique et inféodé à l'impérialisme.

— CONSIDERENT les provocations des étudiants destouriens comme une nouvelle preuve des pratiques anti-démocratiques qui tentent d'étouffer l'expression de la volonté profonde de la masse des étudiants tunisiens.

— ENREGISTRENT le succès de la grève générale déclenchée à l'Université de Tunis en signe de protestation contre la répression qui s'est abattue sur les étudiants tunisiens.

— EXIGENT la libération des étudiants détenus,
— SALUENT la lutte des étudiants et du peuple tunisien qui exprime leur révolte contre la politique anti-démocratique du régime tunisien et son alignement déclaré sur l'impérialisme américain.

— APPELLENT toutes les organisations démocratiques anti-impérialistes à adhérer au Comité international de Soutien à la lutte des étudiants et du peuple tunisien que fondent les organisations soussignées.

Le Comité aura pour tâche de suivre les développements de la situation en Tunisie et d'organiser la solidarité avec la lutte des étudiants et du peuple tunisien.

A.E.M.N.A. (Association des Etudiants Musulmans Nord Africains en France).

U.N.E.F. (Union Nationale des Etudiants de France).

U.N.E.A. (Union Nationale des Etudiants Algériens).

U.N.E.M. (Union Nationale des Etudiants Marocains).

F.E.A.N.F. (Fédération des Etudiants d'Afrique Noire en France).

G.U.P.S. (General Union Palestine Students).

Comité de liaison des étudiants démocrates tunisiens.

Union Nationale des Etudiants Syriens.

Association des étudiants lybiens en France.

Association des étudiants irakiens en France.

Union des étudiants arabes d'Europe.

Etudiants Communistes Marocains.

Association des Etudiants d'origine Malgache.

U.E.C. (Union des Etudiants Communistes de France).

Union des Etudiants Arabes de Bruxelles.

Association des Etudiants Soudanais en France.

A nos frères étudiants de Tunis en lutte et à tous les étudiants tunisiens dans le monde.

Chers Frères,

Aujourd'hui, des nouvelles concernant des événements d'une exceptionnelle gravité nous parviennent de Tunis.

Pour protester contre le passage à tabac de deux de vos camarades, vous, étudiants de Tunis, vous avez voulu manifester massivement pour protester contre ces faits inqualifiables qui ne sont d'ailleurs pas nouveaux.

Devant vos légitimes protestations, le pouvoir au lieu de châtier les Responsables de ce « passage à tabac » a répondu à votre indignation par la répression ouverte. Le principe universel de l'inviolabilité des Universités, a été bafoué, des dizaines de vos camarades ont été blessés et arrêtés.

Par de tels faits, le pouvoir cautionne ainsi tous les passages à tabac passés et futurs ainsi que leurs auteurs et nie aux étudiants démocrates progressistes le droit de faire entendre leurs voix.

Au moment où nous, étudiants algériens, sommes en lutte depuis plus d'un an contre l'arbitraire et pour la sauvegarde de notre Union menacée.

Au moment où tout le mouvement étudiant Maghrebin progressiste se bat pour une démocratie véritable.

Au moment où la Répression s'abat sur vous, au moment où tout l'appareil policier est mis en branle pour faire taire vos protestations et vos nobles aspirations à la Démocratie, nous Etudiants Algériens de Paris ne pouvons rester insensibles à ce qui se passe à Tunis.

Les étudiants Algériens de Paris, comme tous les étudiants Algériens, fidèles à la ligne du 6^e Congrès se sont battus, se battent et se battront toujours partout où la Démocratie est bafouée, partout où l'arbitraire est érigé en système.

C'est pour toutes ces raisons que nous, étudiants Algériens seront toujours à vos côtés pour exiger le châtiement des responsables de l'arbitraire, l'arrêt de la répression et le respect de vos libertés démocratiques et syndicales aujourd'hui gravement bafouées.

A vos côtés nous exigeons la libération immédiate de tous les étudiants arrêtés et nous mettons en garde le pouvoir contre les éventuels sévices que pourraient subir les camarades emprisonnés.

Convaincus que les luttes qui se mènent aujourd'hui à Casablanca, Alger et Tunis sont un jalon vers la naissance d'un mouvement étudiant Maghrebin progressiste qui œuvre pour la défense des intérêts des étudiants et des masses laborieuses, nous vous assurons encore une fois de notre entière solidarité.

Recevez chers frères nos salutations militantes.

Vive la Démocratie ! Vive le progrès !

Vive le Maghreb uni !

Paris, le 16 décembre 1966.

UNION NATIONALE DES ETUDIANTS DE FRANCE

Message de soutien aux camarades tunisiens

A Tunis le pouvoir s'indigne de l'ingratitude des étudiants : ils sont les enfants privilégiés de la nation, de quoi se plaignent-ils donc ? Mais cette indignation est aussi signe d'inquiétude : les étudiants en descendant dans la rue ont démasqué du même coup les tentatives d'intégration des étudiants par la séduction ; en réclamant la démocratie et la liberté pour eux, ils les ont réclamées pour leur pays et pour leur peuple. Ceci n'était tolérable ni pour le pouvoir qui a réagi avec une violence toute significative ; matraquage, répression

policrière à l'intérieur de l'Université, mesures d'intimidation envers les professeurs qui ont soutenu les étudiants, arrestation et emprisonnement de militants syndicaux, ni pour la direction de l'U.G.E.T. qui s'est désolidarisée de la lutte menée par les étudiants tunisiens.

Dans ce combat, les étudiants tunisiens auront toujours à leur côté l'U.N.E.F. L'U.N.E.F. condamne totalement la direction faillie de l'U.G.E.T., demande que toutes les sanctions prises contre les militants soient levées, et que cesse la répression policrière et la mise au pas de l'université de Tunis.

Communiqué du Comité de Solidarité de Paris avec les Etudiants de Tunis

(Déclaration remise le 17-12-66 à un journaliste de « Jeune Afrique » et que le Directeur de ce journal n'a pas jugé bon de publier (!) —

Les événements qui se sont déroulés et qui se déroulent encore à Tunis rappellent une cruelle analogie tant dans leur déclenchement que dans leur déroulement et dans l'interprétation que les officiels en donnent : celle du passé de lutte anticolonialiste des étudiants tunisiens.

Comme lors de la lutte nationale, les conséquences semblent hors de proportion avec le prétexte. Alors, pour la cause la plus minime se cristallisaient les manifestations les plus vives ! De même s'est déclenchée pour une raison relativement minime une lutte sans précédent pour la démocratie.

Les réactions de la police ont été les mêmes que celles des forces de répression de l'époque : violation des locaux universitaires, coups, étudiants hospitalisés, arrestations arbitraires.

Bien plus, l'interprétation officielle des faits nous rappelle des termes que nous croyions définitivement bannis. Alors, le colonialisme parlait de meneurs venus du Caire pour masquer notre volonté d'indépendance. Aujourd'hui, on veut présenter la lutte des étudiants pour la démocratie comme l'égarement d'une poignée de « trublions fraîchement débarqués de l'étranger ».

Il est douloureux pour tout tunisien de voir un gouvernement issu de la lutte nationale dont les dirigeants ont bien connu eux-mêmes les méthodes et l'argumentation colonialistes, les reprendre pour maintenir une politique anti-démocratique.

Quant aux raisons des manifestations, les étudiants les ont eux-mêmes données en scandant « Liberté, Démocratie ! ». En effet, depuis le complot de décembre 1962, tout organe non conforme à la ligne officielle a été interdit. Tel fut le cas du PCT et de son porte-parole « Et Taliaâ » ainsi que du journal progressiste « Tribune du Progrès ». Il va sans dire que tout cela constitue une violation flagrante de la Constitution qui garantit les libertés d'association, d'expression et de réunion à tous les citoyens. Par ailleurs, les organisations syndicales ont perdu toute vie autonome. C'est ainsi qu'ayant formulé certaines réserves à l'égard de la politique

économique et sociale du gouvernement, la centrale ouvrière a d'abord été neutralisée par la création des cellules professionnelles dans le cadre du PSD puis confiée à un ancien gouverneur. De la même façon, le pouvoir a mis la main sur le mouvement étudiant : l'UGET.

En effet, depuis la manifestation de février 1961, organisée par les étudiants de Tunis, en vue de protester contre l'odieux assassinat de P. Lumumba, le gouvernement n'a pas lésiné sur les moyens pour mettre sous sa tutelle la plus étroite l'organisation estudiantine. De ce fait, la direction de l'UGET n'est nullement représentative et ses membres sont plutôt des hauts fonctionnaires de l'Etat que les représentants des masses estudiantines. Ce n'est en effet pas par hasard que tous les anciens SG de l'UGET occupent actuellement les postes de commande dans l'appareil de l'Etat et du Parti. Il n'est donc pas étonnant que le BE et la CA de l'UGET se soient désolidarisés des étudiants pour appuyer sans réserve le gouvernement.

La répression qui s'abat sur les étudiants et les intellectuels tunisiens est un rude coup porté au développement de notre pays. En effet, tout l'avenir économique de la Tunisie risque même d'être bouleversé davantage dans un sens beaucoup plus défavorable à la masse des ouvriers et de la paysannerie pauvre.

Devant le refus des membres de la CA de convoquer une AG des étudiants tunisiens à Paris, un Comité de Solidarité est créé. A son appel, 300 étudiants se sont réunis au 115. Malgré une trentaine de provocateurs, dirigés par les membres de la CA, les étudiants présents ont dénoncé :

- la violation des locaux universitaires ;
- les brutalités de la police ;
- et se sont engagés à lutter pour
 - la libération immédiate de leurs camarades emprisonnés ;
 - l'autonomie effective de l'UGET ;
 - le respect de la Constitution qui prévoit la liberté d'association, d'expression et de presse.

Des Démocrates Français joignent leurs voix à la notre

A SON EXCELLENCE
Monsieur l'Ambassadeur
de la REPUBLIQUE DE TUNISIE

Au nom d'un Groupe de Professeurs et Surveillants du Lycée Paul Lapie, de Courbevoie (Hauts-de-Seine), J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint une motion relative aux récents événements de Tunis que je vous serais extrêmement obligé de bien vouloir transmettre à votre Gouvernement.

Cette motion, qui n'est commandée par aucune hostilité de principe à l'égard des institutions tunisiennes et des responsables politiques tunisiens, porte les signatures de personnes représentant les opinions les plus diverses.

Je vous prie d'agréer, Excellence, l'assurance de ma haute considération.
E.C. THIEBAUT

Motion : le 17 décembre 1966

LES SOUSSIGNES, Professeurs et Maîtres d'Externat du Lycée Paul Lapie de Courbevoie, ayant eu connaissance par la Presse des scandaleux incidents survenus à Tunis depuis le 15 décembre :

— PROTESTENT CONTRE LA BRUTALITE avec laquelle ont été réprimées les manifestations d'étudiants dressés pour lutter contre la carence de l'officielle « Union Générale des Etudiants Tunisiens » et réclamer une effective liberté d'expression.

— S'INDIGNENT qu'en cette occasion l'immunité de

l'Université ait pu être violée sans qu'aucun désaveu officiel soit venu réprover ce geste inqualifiable.

— S'INQUIETENT des conditions dans lesquelles ont été arrêtés et vont être jugés certains opposants étudiants considérés comme responsables du mouvement de protestation,

— SALUENT parmi eux leur ancien collègue M. Khe-maïs CHAMARI qu'ils ont appris à connaître et apprécier durant plusieurs années de collaboration amicale,

— RAPPELLENT aux hommes responsables de la politique tunisienne qu'une évolution démocratique ne saurait s'entendre sans droit à la critique et à la contestation, seul gage d'une authentique liberté d'adhésion,

— SOUHAITENT ardemment que leurs inquiétudes soient vaines, qu'une conclusion juste soit donnée à ces douloureux événements et que les étudiants arrêtés soient libérés et leurs légitimes revendications entendues.

Ont signé, Mmes et MM. :

THIEBAUT, JOURDAIN, ROHMAN, BLANCHET, MORIN, MERCIER D., LALLIARD, WALLE, GILSON, DOURBIN, Secrétaire Général Adjoint de la Fédération Nationale des Jeunes Républicains Indépendants, CHARBONNIER, MOINARD, SALUDEN, MEALLET, BILLY, JEANNE, ANGLARS, DEPRES, ROSANIS, AL-BESSARD, GAREL, MERCIER F., COETRIEUX, BILBEAU, LAVERGNE, GRAINZEVILLES, FERRALI, MATHERON, VERRIER, PLAA.

ACTION DES ÉTUDIANTS A L'ÉTRANGERS

La solidarité avec nos frères étudiants de Tunis a pris des formes multiples. C'est ainsi qu'à Paris, Strasbourg, Montpellier, Grenoble, Toulouse, Besançon, Marseille, Bruxelles, Liège, Cologne, Berlin, Prague, Varsovie, Pologne, etc...

L'action des étudiants tunisiens et étrangers s'est concrétisée par l'envoi de télégrammes à « qui de droit » par la tenue de meetings, par la signature de pétitions, par la grève de la faim etc... jusqu'à la diffusion de tracts.

Ils se sont tous élevés comme une seule voix pour condamner la violation des locaux de l'Université, la répression policière, et la direction de l'U.G.E.T. pour exiger la libération immédiate de leurs camarades détenus, pour réclamer une justice indépendante du Pouvoir, une démocratie authentique en Tunisie.

C'est ainsi qu'un télégramme a été envoyé par le

Comité de Solidarité International à Paris au Président du Tribunal Correctionnel de Tunis :

« Comité International solidarité avec étudiants tunisiens victimes d'oppressions policières proteste contre précipitation avec laquelle les étudiants inculpés ont été traduits devant votre tribunal. Proteste violation droits défense, réclame instance renvoi procès, mise en liberté camarades emprisonnés ».

Télégramme envoyé de Pologne :

« Etudiants tunisiens et étrangers réunis le 20.12.66 Pologne protestent contre violation immunité de l'Université, violences policières. Solidarisons étudiants tunisiens luttant pour centrale syndicale représentative tous étudiants. Demandons libération étudiants arrêtés.

Signé 25 pays Comité International

Extrait de motion de protestation des étudiants tunisiens de Liège :

« Décident la dissolution du Comité de leur section de l'UGET jusqu'à l'obtention d'une représentativité saine ».

TRAHISON DES RESPONSABLES DE L'UNION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS TUNISIENS

Partout dans le monde, les organisations politiques et syndicales puisent leur raison d'être des principes et intérêts qu'elles défendent. Des militants, elles exigent le respect de ces principes et aux dirigeants elles imposent de veiller à leur intégrité et à leur pureté.

L'UGET ne fait pas exception à la règle. A l'origine créée dans des conditions difficiles de lutte pour l'indépendance elle devait permettre d'associer efficacement les étudiants à l'effort national d'émancipation. Une fois l'indépendance acquise sa mission a consisté essentiellement à défendre les intérêts matériels et moraux des étudiants et de les représenter auprès des autorités politiques, administratives et universitaires.

Ce dernier principe est bien ancré dans les esprits, comme il est bien établi dans tous les textes fondamentaux de cette organisation. A travers les multiples changements de structures, à travers toutes les vicissitudes par lesquels passa cette organisation, il représente l'élément constant qui, jusqu'aux derniers événements, n'a pas fait l'objet de sérieuses altérations.

Défendre les intérêts matériels et moraux, voilà dans l'état actuel des choses la raison d'être de l'UGET. Ses responsables doivent œuvrer dans ce sens, veiller au respect de ce principe. Mais la réalité est autre. Les responsables de l'UGET ont au cours des derniers événements qui ont secoué la Tunisie versé dans une scandaleuse trahison.

En effet, il a été constaté qu'au lieu de défendre les étudiants, au lieu de prendre la tête du mouvement qui s'est manifesté le 14 décembre 1966, se faire ses porteparole comme l'exige leur situation de responsables, ils ont préféré se conduire en ennemi des étudiants en collusion avec les autorités de police, et ce en leur réservant un traitement dépourvu de toute dignité.

N'a-t-on pas vu le Secrétaire Général de l'organisation se dérober à ses responsabilités au moment où une délégation d'étudiants était allée le saisir de l'arrestation de deux étudiants conduits dans les locaux de la police à la suite de l'altercation qui a opposé un groupe d'étudiants à deux agents de la S.N.T. ? Coincé par cette délégation, et dans le but de trouver une échappatoire, n'a-t-il pas levé son poing pour frapper l'un des membres de cette délégation qui lui a paru le plus virulent ? Le coup de téléphone qu'il promit de faire au service de la sécurité ne constitue-t-il pas un moyen dilatoire qui a été estimé à juste titre inefficace par la délégation ?

Grande responsabilité dans les événements du mercredi 14 décembre 1966 dans la mesure où le premier responsable de l'UGET a fait preuve de carence, de mauvaise foi voire même de violence vis-à-vis de la base qu'il est censé représenter.

La trahison atteint son paroxysme le jeudi 15 lorsque ce même secrétaire général a accompagné les forces de police dans les locaux de l'Université pour indiquer à ces dernières les éléments qui, à son avis, étaient suspects. L'Étudiant « Abdelaziz Krichène » condamné par le tribunal à un an de prison avec sursis fut arrêté effectivement par Mohamed Ben Ahmed Secrétaire Général de l'UGET, qui après avoir menacé de coups l'étudiant en question, l'a livré à la police.

Les autres responsables ne trahirent pas moins les étudiants : Zalila et Zitouna deux responsables du B.E. de l'UGET, ont refusé de remettre à l'organe qu'ils représentaient la motion de protestation votée par les étudiants.

Les autres responsables se firent remarquer le mercredi par leurs absence et le jeudi par leur précipitation dans les locaux de l'Université pour aider la police à arrêter les étudiants. Le mal remonte d'ailleurs à une origine plus lointaine : certains responsables de la C.A. sortante notamment Hedi Attia se rendirent coupables de coups et blessures qu'ils ont administrés aux étudiants qu'ils représentaient une année auparavant. L'un des condamnés à un an de prison avec sursis, en l'occurrence « Abdelhamid Hermessi » a comparu devant le tribunal porteur d'une blessure à l'œil gauche, pansé par le service médical de la prison, blessure consécutive à un coup de poing qui lui a été porté impunément par Hédi Attia puisque le parquet n'a pas traduit l'agresseur devant la justice pour coups et blessures. Notons pour mémoire aussi que tous les étudiants arrêtés figuraient sur deux listes, l'une établie par ce Hédi Attia, l'autre par un certain BHIRA .

Ainsi les responsables de l'UGET, qui ont le devoir de défendre les intérêts matériels et moraux des étudiants se sont conduits, en la circonstance, en Hommes de main de la police, jouant le rôle d'indicateurs, piétinant toutes les valeurs sur lesquelles repose l'UGET et se ravalant au niveau le plus bas de la calomnie et de la dénonciation, de la violence et de la délation. Le crime est abominable. Les conséquences de leurs actes criminels sapent les fondements même de cette organisation qu'ils dirigent ; organisation au passé glorieux qui par les fautes de ses responsables ne cesse de tomber dans la décadence.

La trahison ne saurait atteindre un plus haut point. Quelle réaction de la base peut-on attendre dans ces conditions sinon mécontentement, colère et dépassement ? Les événements du 14-16 décembre trouvent leur origine dans cette situation alarmante voulue par les responsables de l'UGET. Trop de carence, trop de soumission, et de compromission ont poussé la base à manifester son mécontentement avec éclat.

CE QUE LA CENSURE A CACHÉ AUX LECTEURS TUNISIENS

EXTRAIT DU MONDE LE 23 DECEMBRE 1966.

—Après les récentes manifestations
Neuf étudiants passent en jugement à Tunis
De notre correspondante particulière J. BEN BRAHEM

Tunis, 22 décembre. — Les neuf étudiants arrêtés à Tunis à la suite des troubles de la semaine dernière ont été déférés jeudi matin devant le tribunal correctionnel. Ils ont été inculpés de « rassemblement illicite » sur la voie publique et risquent de ce fait des peines pouvant aller jusqu'à deux ans de prison ferme. Leurs défenseurs, notamment Mrs. Charfi et Bennaceur, qui avaient été également les avocats du leader syndicaliste Habib Achour, ont l'intention de demander la mise en liberté provisoire de leurs clients et le renvoi de l'affaire, car ils n'avaient toujours pas eu connaissance du dossier quelques minutes avant l'ouverture du procès.

Ce procès, qui n'a pas été annoncé, n'était pas attendu si tôt. Il semble que l'on souhaite agir vite pour calmer les esprits. Mais ce sera difficile. Les slogans répandus ces derniers jours dans la presse du parti ne rencontrent que peu d'écho, et les explications officielles ne suffisent pas à apaiser l'émotion suscitée ici.

Les responsables, pris de court par l'événement, ont essayé d'analyser le phénomène et d'en tirer des conclusions. Première constatation évidente : il existe un malaise réel au sein de l'Université (ce qu'on avait toujours refusé d'admettre), et ce malaise se cristallise surtout sur le problème du syndicalisme étudiant. Dès le début des manifestations, en effet, les critiques visaient l'U.G.E.T. plutôt que le gouvernement. Les étudiants accusent les responsables de l'U.G.E.T. d'être trop inféodés au parti, de ne pas les représenter vraiment, de se

servir trop souvent du syndicat comme d'un « tremplin » vers de hautes carrières politiques...

Plus l'appareil syndical passait entre les mains des seuls destouriens, plus la tension montait entre la base et le sommet ; jusqu'à ces derniers mois pourtant, l'apathie ou l'indifférence de la grande majorité des étudiants permettait d'invoquer avec plus ou moins de bonne foi le « libre jeu démocratique » au sein du syndicat. Depuis la semaine dernière la situation est différente : la masse flottante située entre la minorité d'extrême gauche et la frange militante destourienne semble avoir cette fois basculé dans une opposition encore mal définie, mais qui s'est vigoureusement affirmée. Que ce soit lors des premières manifestations ou pendant la grève qui a suivi, le bureau syndical n'a à aucun moment contrôlé la situation. Ses mots d'ordre n'ont pas été suivis, ses responsables ont été hués et sont maintenant ouvertement désavoués par la majorité des étudiants. Il faudra donc trouver une solution à ce problème, solution qui consisterait, affirment les étudiants modérés, à définir un juste milieu entre la dictature, fût-ce celle de la majorité, et l'atomisation anarchique. Mais une telle attitude, si elle était adoptée, aurait certainement des répercussions sur les autres organisations syndicales ou nationales, et en particulier sur l'U.G.T.T., qui a déjà connu des crises du même ordre. Au-delà de l'U.G.E.T., c'est donc bien la question de la démocratie et de la liberté d'expression qui se trouve maintenant posée.

Les instances supérieures du parti, qui ont longuement discuté de tous ces aspects, prendront sans doute position vendredi, lors de la réunion du Conseil de la République. Les modifications de structures de l'Université sont en effet inscrites à l'ordre du jour.

EXTRAIT DE LA DEPECHE DU MIDI (Toulouse)

—Grève de la faim chez les étudiants tunisiens
—de Toulouse

C'est pour protester contre les mesures prises à l'encontre de leurs camarades à Tunis que les étudiants tunisiens de Toulouse ont fait la grève de la faim.

Ils étaient une centaine environ devant le « Clos normand », rue des Lois. Aucun incident n'a marqué cette réunion. Il faut rappeler qu'a eu lieu dernièrement à Tunis une importante manifestation estudiantine à laquelle a succédé une grève dans les différentes facul-

LE 23 décembre 1966 :

tés. Les étudiants protestent contre l'absence de toute démocratie, les prises de position du gouvernement tunisien vis-à-vis de la guerre au Vietnam et le manque de liberté de l'Union générale des étudiants tunisiens.

Pour appuyer leur action, les étudiants de Toulouse ont envoyé deux télégrammes, l'un au président de la République tunisienne, l'autre au secrétariat d'Etat à l'éducation nationale à Tunis. Ils dénoncent notamment les répressions policières qui ont suivi la manifestation dans la capitale maghrébine.

EXTRAIT DU MONDE DU 27 décembre 1966 :

—A Tunis

TUNIS, 26 décembre (U.P.I.). — Le tribunal correctionnel de Tunis a rendu son jugement dans l'affaire des neuf étudiants accusés de « rassemblement illicite sur la voie publique », lors des manifestations du 15 décembre à l'université.

Ce verdict, qui a été applaudi par l'assistance, est significatif, estiment les observateurs, du désir des autorités d'apaiser les esprits à la suite de l'effervescence de ces derniers jours, et de ramener les incidents à une juste proportion.

Dès le début des interrogatoires, le principal accusé, M. Khemais Chamari, s'était exclamé :

« Je ne suis pas ici pour un délit de droit commun, mais pour un délit d'opinion. Je ne reviendrai jamais sur mes idées, je tiens trop au respect de mes partenaires pour me dérober un seul instant. »

M. Khemais Chamari avait ensuite critiqué les dirigeants de l'organisation estudiantine officielle — l'U.G.E.T. — qui refusent d'endosser la moindre responsabilité et se cantonnent dans un perpétuel immobilisme.

On apprenait par la suite que le ministre tunisien de la défense avait annulé les sursis militaires dont bénéficiaient les neuf étudiants. Ceux-ci ont rejoint dès samedi soir leurs unités d'affectation.

Une soixantaine de professeurs, assistants et chercheurs tunisiens de l'université de Tunis ont signé une motion dans laquelle, se déclarant « soucieux dans l'intérêt supérieur de l'Université de rétablir la sérénité indispensable à la vie universitaire », ils « expriment leur profonde émotion au sujet de graves incidents qui se sont déroulés à l'université dans la matinée du jeudi 15 décembre, en particulier l'intervention dans les locaux de l'université de personnes qui lui sont étrangères, les menaces dont ont été l'objet certains collègues, les violences exercées à l'encontre des étudiants et les arrestations d'étudiants ;

ils estiment que la libération des étudiants arrêtés ou interpellés permettra le retour nécessaire et souhaitable à des conditions normales de travail universitaire ;

ils « affirment leur attachement au principe de l'inviolabilité de l'université et demandent que ce principe soit garanti. »

—Tunisie

—« Libérez » tout court

Dans un autobus de Tunis, le mardi 13 décembre, deux étudiants et un policier se prennent de querelle : celui-ci embarque ses adversaires au commissariat, où ils sont interrogés et, dit-on, passés à tabac. La nouvelle se répand dans l'université. Les étudiants vont manifester devant le siège du parti et devant l'immeuble de la Sécurité.

Tout au début de l'affaire, ces manifestations avaient un objectif précis et limité, la libération des étudiants arrêtés. Ils l'ont été. Mais, en quelques heures, elles sont devenues l'expression d'une contestation globale, encore que vague. Le lendemain, jeudi 14, après une nuit de fièvre, c'était l'affrontement général : face aux étudiants hostiles massés sur le parvis de la faculté des lettres, des voitures de police déversent de grands malabars en pardessus. On se dévisage d'un trottoir à l'autre. Les groupes grossissent. La tension monte. En quelques minutes, tout se déclenche : bagarres, bousculades, cris... les malabars foncent dans le tas cognant, tandis que des contre-manifestants, recrutés dans les troupes de choc du parti, descendent la colline au coude à coude et s'engagent dans la mêlée au pas cadencé en hurlant : « Bourguiba ! Bourguiba ! »

UNE LAME DE FOND. A l'intérieur de la faculté, c'est plus qu'une bagarre, c'est un massacre. Des fenêtres, les étudiants hurlent : « Assassins ! Fascistes ! » et des cars de police embarquent des manifestants gigotants.

Bilan : 150 à 200 arrestations, plusieurs blessés ; des cartes de l'U.G.E.T. du parti déchirées et jetées au sol ; beaucoup d'émotion et surtout une situation nouvelle.

La plupart des étudiants tunisiens qui s'étaient montrés jusqu'alors relativement calmes, assez mous, dépolitisés et plutôt favorables au régime viennent de basculer dans l'opposition, car après ces matraquages et passages à tabac, l'U.G.E.T. aura du mal à rassembler ses troupes. En revanche, la poignée d'« agitateurs » dénoncés par le communiqué officiel a fait en vingt-quatre heures plus d'effet qu'en plusieurs mois de travail clandestin : fier service que vient de lui rendre la police !

Est-ce vraiment une surprise ? A vrai dire, oui. Et une surprise totale pour tout le monde. En cette affaire, les pouvoirs publics, la police et les meneurs — eux-

mêmes ont été emportés par une lame de fond dont personne ne prévoyait la violence.

Stupéfaits, les adultes regardent les étudiants et demandent : « Pourquoi nous détestent-ils ? Ils ont tout : des bourses, la sécurité sociale, des facultés neuves, des cités universitaires. Ils sont bien nourris, bien logés et payés. Ce sont, en somme, des privilégiés dans ce pays pauvre. Que veulent-ils de plus ? Ils se proclament tous socialistes. Est-ce hostilité au régime ? Mais ils ne crient ni « A bas Bourguiba ! » ni « Paix au Vietnam... » Alors ? »

Alors, ils crient : « Démocratie », « A bas la police » et surtout « Libérez ». Pas « Libérez Un tel », « Libérez » tout court.

TROP TOT. Ils cherchent un peu d'air, car ils étouffent. Ils cherchent à s'exprimer, à parler. On leur fait des cours, ils emmagasinent des notions, des connaissances : tout cela s'additionne, bouillonne en eux et rien ne sort jamais.

Ils n'ont ni revues, ni journaux, ni tribunes, ni discussions libres. Ils attendent la presse française et lisent « Le Monde » comme la Bible. Faute de moyens d'expression, le décalage s'accroît entre la culture qu'ils reçoivent et le monde où ils vivent.

Aujourd'hui, pour les 7.000 étudiants de Tunis, le passage quotidien de la faculté à la vieille maison arabe familiale est très difficile. Comment utiliser ce qu'ils ont appris ? A quels critères se référer ? On ne leur propose rien, sinon, sous prétexte d'engagement politique, une redoutable uniformisation de la pensée — d'où ces explosions qui expriment leur besoin de liberté d'expression. Ce phénomène n'est pas propre à la Tunisie, mais y prend un autre aspect. Les étudiants, tous les intellectuels en général et les jeunes cadres en particulier ont le sentiment de ne pas mériter cette contrainte. Ils se sentent majeurs et capables d'assumer la démocratie sous toutes ses formes.

Bourguiba connaît ce sentiment et c'est ce qui explique la violence de sa réaction contre les manifestants : son problème est précisément là. Les Tunisiens sont-ils majeurs ou non ? Pour Bourguiba, la réponse est non — pas encore. Aux jeunes et aux étudiants. Il accorde volontiers tout, sauf ce qu'ils demandent, à savoir la liberté de décider eux-mêmes. Il estime que c'est trop tôt, que la tâche n'est pas terminée, et que tant qu'elle ne l'est pas, il ne peut y avoir de place pour la contestation.

Josette ALIA

L'union des Étudiants Vietnamiens en France exprime sa solidarité

—Message aux participants du Meeting de Solidarité avec les Étudiants Tunisiens à Paris, le 21 décembre 1966

L'Union des Étudiants Vietnamiens en France tient à exprimer son entière solidarité avec les étudiants tunisiens qui luttent courageusement contre la politique antidémocratique du régime de Bourguiba et son alignement déclaré sur l'impérialisme américain. Elle exige avec vous la libération immédiate des étudiants détenus.

Nous saisissons cette occasion pour adresser les remerciements fraternels aux étudiants, aux intellectuels et au peuple tunisien qui soutiennent la lutte de notre peuple contre l'agression américaine, pour l'indépendance nationale.

Vive la solidarité de combat de la jeunesse du monde pour l'indépendance nationale, la démocratie, le progrès social !

Pour le Comité Exécutif de l'U.E.V.F.

M. Nguyễn Ngọc Giao

Monsieur Laurent SCHWARTZ

assure les Étudiants et Enseignants Tunisiens de son soutien

Bien connu à la fois comme universitaire éminent (mathématicien de renommée mondiale) et comme militant progressiste qui a su prendre il y a quelques années pendant la guerre d'Algérie des positions d'un courage exemplaire (signataire du Manifeste des 121) aujourd'hui encore dans le cadre de la Protestation Mondiale contre le génocide pratiqué au Vietnam par l'impérialisme américain (Membre du Comité Vietnam National).

Nous nous sommes enquis de la réaction de M. Laurent SCHWARTZ, quant aux événements qui viennent de se dérouler à l'Université de Tunis, et lui avons posé quelques questions à ce sujet :

Q. — Monsieur le Professeur, que pensez-vous des libertés et notamment de la liberté d'expression quand elles sont accordées aux étudiants et aux universitaires dans un pays du Tiers-Monde comme la Tunisie ?

R. — Traditionnellement l'Université constitue dans tous les pays du monde le foyer privilégié d'expression des libertés et tout particulièrement de la liberté d'expression. Ce n'est pas là un hasard ni un privilège gratuit, surtout dans un pays qui doit assurer à brève échéance son développement rapide. En effet l'avenir à la fois scientifique, technique et culturel de ce pays dépend considérablement du climat de liberté que l'on aura su créer à l'Université. Car il est incontestable que c'est là une des conditions primordiales non seulement pour maintenir un enthousiasme fécond mais aussi pour favoriser le développement scientifique et technique. Les intellectuels que sont l'Universitaire et l'étudiant doivent pouvoir penser à s'exprimer librement sur tous les sujets, y compris sur les problèmes intérieurs et extérieurs à leur pays.

Aussi à propos des incidents qui se sont déroulés à l'Université de Tunis, est-on amené à se poser des questions quant aux desseins du pouvoir en Tunisie ; veut-il encourager l'épanouissement de l'Université, admettre la liberté de penser et celle de l'expression, ou au contraire prône-t-il l'étouffement ? S'il opte pour l'étouffement des libertés ce serait là engager le pays dans une voie dangereuse et par là-même compromettre son développement.

Nous ne pouvons, en ce qui nous concerne et en nous tenant aux faits connus, que condamner la répression déclenchée contre les étudiants tunisiens et l'intervention de la police jusque dans les locaux de l'université.

D'autre part nous ne pouvons qu'assurer de notre soutien entier les universitaires et les étudiants tunisiens qui, en dépit de bien des obstacles, ont tenu à affirmer leur opposition à la politique ouvertement pro-américaine de leur Gouvernement sur le problème vietnamien. Ils ont en effet parfaitement compris que la conquête de la liberté par le peuple vietnamien sera aussi une victoire pour la liberté dans le monde entier.

Q. — Monsieur le Professeur, que pensez-vous du procès intenté contre nos 9 camarades et des conditions dans lesquelles il s'est déroulé ?

R. — Nous ne pouvons que regretter la manière expéditive dont ce procès a été mené au mépris des droits les plus élémentaires internationalement reconnus de la défense. C'est là une violation flagrante de ces droits.

Q. — Monsieur le Professeur, que pensez-vous de la tentative faite par le Gouvernement tunisien et le P.S.D. (Parti socialiste destourien) pour amener les masses populaires et en particulier certains travailleurs contrôlés par les cellules professionnelles elles-mêmes inféodées au P.S.D. contre les étudiants tunisiens présentés comme des privilégiés insatisfaits ?

R. — Cette tentative est foncièrement néfaste. En effet, généralement, ce n'est pas le pouvoir établi, mais bien les intellectuels qui reflètent le plus profondément les aspirations des masses laborieuses ; d'autant plus qu'ils ne sont pas intégrés à un appareil quelconque du pouvoir et ne sauraient en représenter ni en défendre les intérêts propres vis-à-vis des masses laborieuses. Ils sont donc beaucoup plus proches du peuple.

C'est pourquoi il me semble pouvoir conclure que si la Tunisie doit vraiment essayer de promouvoir son développement, si elle doit être appelée à jouer le rôle qui lui revient sur le plan du Tiers-Monde et sur le plan mondial, ce que nous souhaitons tous, en aucun cas cela ne saurait se produire par les voies de l'étouffement et de la répression, mais sur la base du respect de la démocratie et du progressisme.

Propos recueillis par PERSPECTIVES

Message de Monsieur Daniel GUERIN

Homme de gauche, militant anti-colonialiste, écrivain engagé en particulier grand ami du Maghreb et actuellement membre éminemment actif des Comités Ben Bella et Ben Barka.

—Aux étudiants tunisiens

Je vous témoigne d'autant plus volontiers ma solidarité fraternelle que de très vieux liens m'unissent aux étudiants tunisiens. Ensemble, nous avons crié notre indignation après l'odieux assassinat de Ferhat HACHED.

Ensemble nous avons fêté comme une grande victoire l'accession de la Tunisie à la liberté. C'est au nom de cette liberté, à laquelle vous tenez tant car vos aînés se sont battus pour la conquérir, que vous demandez aujourd'hui à être traités en hommes à part entière. Un pays où la jeunesse studieuse est brimée n'est pas un pays libre. J'ai connu vos dirigeants quand ils étaient encore de jeunes hommes. Je les ai vus subir les épreuves de la répression colonialiste. Je les ai vus magnifiquement résister. Aujourd'hui, c'est vous qui incarnez cet esprit de résistance. Je suis avec vous, comme toujours.

Daniel GUERIN — janvier 1967

DU PROCES AU SERVICE MILITAIRE

LA VIOLATION DU DROIT DEVIENT LA REGLE

Neuf étudiants tunisiens viennent d'être traduits en justice et six parmi eux condamnés. Les étudiants ont ainsi connu leur premier procès politique. Mais pour un premier procès de ce genre, l'attitude du gouvernement et celle du tribunal ne pouvaient pas faire honneur au régime. Au contraire, les irrégularités de tout genre ont été telles que l'on ne peut parler que d'une justice mal rendue ou plutôt d'une véritable injustice.

PLUSIEURS IRREGULARITES DE FORME

Les irrégularités ont commencé dès le point de départ, c'est-à-dire à partir de l'interrogatoire des accusés. Théoriquement, selon l'acte d'accusation, il ne s'agissait que d'infraction à la tranquillité publique. Et pourtant, c'est la division de la sûreté du Territoire, c'est-à-dire la police spéciale chargée des infractions contre la sûreté de l'Etat qui a instruit l'affaire. Bien plus, pendant 5 jours, les accusés ont fait l'objet d'interrogatoires portant sur leurs opinions ou même sur les positions politiques ou syndicales qu'ils ont eu à prendre dans le passé. Cet interrogatoire est un acte doublement arbitraire : d'une part, il a porté sur des faits autres que ceux qui allaient faire l'objet de l'acte d'accusation, ce que d'ailleurs un des accusés, Khémis Chamari ne s'est pas empêché de faire remarquer à l'audience, d'autre part et surtout, l'interrogatoire policier a duré une semaine entière (du 14 au 20 décembre) sans qu'aucune autorité judiciaire n'ait été saisie au préalable ; ce qui constitue une grave atteinte aux principes élémentaires de la procédure pénale.

Finalement, le 20 décembre, le parquet est saisi. Pour traduire les accusés devant le tribunal, le parquet devait choisir entre les deux procédures prévues par le code de procédure pénale tunisien et applicables dans ce genre d'affaires : la comparution sur ordonnance de renvoi du juge d'instruction et la citation directe. C'est le moyen le plus vite avec cette affaire, en plus tous les efforts ont été faits. Manifestement, le gouvernement voulait en finir au plus vite avec cette affaire en plus tous les efforts ont été fournis pour que le procès passe inaperçu surtout que les étudiants étaient surchauffés, et attendaient impatiemment de connaître le sort de leurs camarades et tenaient, en cas de procès, à y assister.

Pour toutes ces raisons, quand le 20 décembre les étudiants accusés ont comparu devant le procureur, celui-ci a décidé de les citer devant le tribunal correctionnel à la première audience de ce tribunal, c'est-à-dire celle de jeudi 22 décembre. En choisissant cette date, le Procureur n'a pas respecté la règle légale posée par les articles 115 et 116 du code de procédure pénale qui prévoit un délai minimum de 3 jours entre la date de l'ordonnance de renvoi et celle de la comparution. Bien plus cette date n'a même pas été indiquée aux accusés ou à leurs avocats, ce qui constitue une autre infraction à la loi. Bref, le jeudi 22 décembre, alors que le président appelait les accusés, ceux-ci étaient encore à la prison civile et ne savaient même pas qu'ils devaient être jugés ce jour là. Il est vrai que pour cette audience, les jeux étaient déjà faits. Le gouvernement voulait organiser un procès éclair, même au prix de plusieurs vices de forme, pourvu que personne n'en entende parler et que rien ne transpire de l'enceinte du Palais de Justice ; mais, grâce à la diligence des avocats chargés de défendre les étudiants, toutes ces manœuvres ont été déjouées et le bruit a circulé parmi tous les étudiants dès la veille que leurs camarades allaient être jugés le lendemain. Dès le

jeudi matin, un grand nombre de jeunes avaient pris place dans le Palais de Justice et 18 avocats étaient présents à l'audience pour défendre les accusés bien que dans leur majorité ils n'aient pas eu le temps de s'inscrire ou de prendre connaissance du dossier.

LE RENVOI : UNE CONCESSION SANS VALEUR

Les manœuvres ayant été entièrement déjouées, l'organisation hâtive et irrégulière du procès perdait tout son intérêt. Dès lors, il était préférable de reporter l'audience à plus tard. La décision a été pratiquement prise avant même que les avocats ne la demandent puisqu'on n'a même pas pris la peine de faire venir les accusés à la barre. Dès que le président a ouvert le dossier, les avocats de la défense ont demandé le renvoi à une autre audience et la libération provisoire des accusés. Le Tribunal a aussitôt refusé la libération provisoire et admis la demande de renvoi. Restait à fixer la date de l'audience.

Pour la défense, il fallait permettre aux avocats d'étudier minutieusement les neuf dossiers et il fallait surtout permettre à deux avocats parisiens, Maître Manville et Maître Laffue Véron d'assister au procès. Il fallait donc renvoyer le procès à quinzaine. Mais, malheureusement, ces préoccupations n'étaient manifestement pas partagées par le tribunal. Il fallait au contraire fixer la prochaine audience à une date très rapprochée de manière à éviter la présence des avocats parisiens qui ne pouvaient venir que quelques jours plus tard, les avions étant complets au cours de cette période de début des vacances. Il fallait aussi et surtout tenir ce procès au début des vacances d'hiver. Ainsi les étudiants de l'intérieur seraient déjà rentrés chez eux et il leur serait difficile de venir assister au procès et faire pression sur la justice. Par ailleurs, si l'on tient le procès au début des vacances les étudiants auront dix jours pour « se calmer » dans le cas où les décisions de la justice leur déplaisent. On aura ainsi évité une nouvelle mobilisation à la rentrée.

Il serait regrettable, en tout cas anormal, que de telles considérations tout à fait étrangères au simple désir de faciliter la connaissance de la vérité, aient pu influencer les magistrats. En tout cas la décision a été prise de fixer l'audience au samedi 24 décembre, 1^{er} jour des vacances.

Grâce à ce renvoi, l'irrégularité du délai de trois jours s'est trouvée réparée. Mais que dire des autres ? Tout d'abord les avocats se sont employés à obtenir communication du dossier. La communication intégrale du dossier est un des droits les plus fondamentaux de la défense. Pourtant ce droit n'a été satisfait que partiellement puisqu'on devait attendre par la suite que les télégrammes envoyés par les avocats parisiens n'ont pas figuré dans le dossier photocopié et remis à la défense et n'ont même pas été lus par le Président à l'audience.

Ainsi, tous ces éléments, le refus de la liberté provisoire et du renvoi à quinzaine, la communication non intégrale du dossier, cette précipitation évidente et l'atmosphère étouffante qui régnait au Palais annonçaient un procès difficile. Ajoutons à cela l'occupation des lieux par la police le 2^e jour de l'audience : le Palais était assiégé de policiers en uniforme qui refoulaient le public et la masse d'étudiants et d'étudiantes venus assister au procès ; à l'intérieur, les policiers en civil s'étaient empressés d'occuper la salle d'audience, choisie comme par hasard trop exigüe alors que la défense avait réclamé la grande salle

du Palais pour qu'elle puisse contenir tout le public attendu. Peut-on parler dès lors d'un procès réellement public ?

Le non respect de toutes ces règles de forme quoique très grave peut paraître d'une importance secondaire quand on le compare à la violation des règles de fond.

L'IRONIE DU SORT

Avant de procéder à l'étude des chefs d'inculpation et de vérifier si toutes les conditions des inculpations étaient remplies, on ne peut s'empêcher de faire une remarque préliminaire: le gouvernement voulait faire appliquer aux étudiants accusés le décret du 5/4/1905. On peut aboutir à certaines conclusions très significatives si l'on rappelle l'origine de cette loi; en effet, promulguée en France en 1848 par Louis Philippe et utilisée lors de la lutte contre les républicains, cette loi a été reprise par décret par les autorités du protectorat au cours de la lutte contre les mouvements nationalistes tunisiens. Dans un article publié dans l'« Action Tunisienne », Bahri Guiga l'avait qualifiée « la loi scélérate » car elle avait servi de base légale pour le châtiement des nationalistes. Aujourd'hui, en 1967, est-ce au tour des progressistes de tomber sous le coup de cette loi... « scélérate » ? Est-ce l'ironie du sort qui fait que ceux qui étaient les victimes de cette loi sous le régime du protectorat en demandent aujourd'hui l'application ?

En tout cas, en dehors de cette considération qui en dit long sur la nature de notre régime, les conditions requises pour l'application de cette loi à nos camarades accusés n'étaient pas remplies.

LE DROIT VIOLE

On a reproché aux neuf accusés d'avoir participé à un attroupement non armé sur la voie publique. Or l'article 5 de la loi prévoit 5 conditions qui doivent être réunies pour que le rassemblement devienne punissable. Ce sont : 1) l'attroupement; 2) non armé; 3) sur la voie publique; 4) l'avertissement par les forces de l'ordre; 5) l'utilisation de la force pour la dispersion du rassemblement.

Or dans le cas des événements des 14 et 15 décembre dernier, deux au moins des conditions posées n'étaient pas remplies. Tout d'abord, la condition de l'avertissement faisait défaut: l'article 5 de la loi du 5 avril 1905 prévoit expressément qu'avant d'intervenir ou de procéder à des arrestations, les forces de l'ordre doivent avertir les manifestants de leur intention de disperser le rassemblement par la force. Ils doivent le faire en utilisant un des moyens énumérés par la loi (tambours, trompettes ou haut parleur) ou un moyen équivalent. Or rien de cela n'a été fait à aucun moment. Manifestement la loi n'a pas été respectée par la police et la garde nationale et du coup l'inculpation devient mal fondée, un des éléments de l'infraction n'étant pas rempli. Mais c'est surtout la deuxième condition qui fait défaut de façon beaucoup plus flagrante: la loi punit les attroupements sur la voie publique. Or le meeting au cours duquel la plupart des arrestations ont été opérées s'est déroulé à l'intérieur de l'enceinte de l'Université. Jamais à notre connaissance un juriste ne s'est hasardé à opérer un rapprochement entre l'Université et la voie publique. Nous avons déjà vu que cette loi tunisienne reproduit expressément un texte français. Pourtant dans l'interprétation de ce texte en France on ne trouve aucune décision où il a été question d'un rapprochement de ce genre. Ce qui veut dire que non seulement ce rapprochement n'a jamais été fait en France sur la justice mais bien plus aucun plaideur n'a jamais osé le faire. Et pourtant c'est ce que vient de faire notre gouvernement en ordonnant le massacre et l'arrestation des étudiants à l'intérieur de l'Université, puis en demandant l'application de cette loi; on a tout simplement voulu assimiler l'Université malgré tout son prestige et toutes les valeurs qu'elle représente à la voie publique. En tout cas, il est certain que la loi invoquée n'était nullement applicable et la manifestation tenue par les étudiants ne tombait certainement pas sous le coup de la loi pénale. Il est clair que l'on a tenu à infliger

des sanctions pénales à des étudiants à qui on reprochait des attitudes purement politiques. Il est très malheureux que la justice tunisienne ait accepté de satisfaire les désirs du gouvernement et de prononcer des sanctions pénales sans aucun fondement juridique.

Le deuxième chef d'inculpation avancé par le Procureur de la République à l'encontre de 5 des 9 accusés est celui de l'incitation à l'attroupement sanctionnée par l'article 7 de la même loi. Le texte prévoit la sanction de ceux qui provoquent rassemblement par discours, tracts ou affiches. Or qu'en est-il en fait des étudiants accusés ? Il n'est un secret pour personne que les manifestations qui ont eu lieu à Tunis ont été entièrement spontanées. D'ailleurs même dans les déclarations officielles il n'est pas question de manifestations organisées à l'avance. On reproche donc simplement à ces 5 d'avoir pris la parole au cours de ces meetings spontanés. Or qu'ont-ils dit ? Prenons à titre d'exemple le cas de Khémis Chamari, celui que l'accusation a désigné en premier et qui a été en fin de compte condamné à la peine la plus lourde. Il a reconnu avoir pris la parole quand les esprits étaient surchauffés et quand un très grand nombre d'étudiants voulaient quitter l'Université pour aller manifester dans la rue et crier à bas l'UGET. Il est alors intervenu pour demander aux étudiants de se calmer, de ne pas quitter l'enceinte de l'Université. Au lieu de lancer des cris hostiles à l'UGET, il est préférable dit-il d'appeler les dirigeants de cette organisation, de leur présenter les revendications estudiantines et de les mettre ainsi devant leur responsabilité. Les autres accusés ont tous confirmé cette thèse, aucune pièce du dossier ne prouve le contraire. Et pourtant cela n'a pas empêché le procureur de demander l'application de la peine prévue pour « l'incitation à l'attroupement ». C'est insoutenable, c'est insensé, c'est à peine croyable, et pourtant c'est arrivé. Et quand la défense a proposé au tribunal d'entendre certains témoins dont des étudiants, des professeurs et même des fonctionnaires de l'Université pour confirmer l'hypothèse que les propos tenus par Khémis Chamari étaient modérateurs et ne constituaient nullement une incitation à l'attroupement le président a répondu que les éléments du dossier étaient suffisants. C'était un véritable dialogue de sourds. Il est certain que l'intervention de Chamari a permis d'éviter un massacre dans la rue et pourtant on l'a condamné à 18 mois d'emprisonnement au motif qu'il aurait incité les étudiants à l'attroupement.

Il est vrai que le tribunal a acquitté trois sur les neuf étudiants accusés et qu'il a assorti les peines de prisons prononcées contre les autres du sursis. Mais c'est une clémence toute relative quand l'accusation est si peu fondée aussi bien en fait qu'en droit.

LE SERVICE MILITAIRE: EPEE DE DAMOCLES

Le mépris du gouvernement tunisien pour le droit et les principes juridiques ne s'est pas arrêté à ces accusations puisque, aussitôt acquittés ou condamnés à des peines de prison avec sursis, les neuf étudiants se sont vus dirigés vers une caserne où on leur a signifié la rupture de leur sursis militaire. En plus du fait qu'elle constitue une erreur tactique certaine et un acte politique condamnable, cette décision est absolument illégale à plus d'un titre. Tout d'abord, elle constitue un moyen d'éviter l'application d'une décision judiciaire, donc de détourner la loi. Le tribunal a jugé utile, même tout en prononçant des condamnations contre la plupart d'entre eux, d'éviter d'infliger des peines fermes aux étudiants, probablement pour leur permettre de reprendre leurs études; il a choisi de les libérer. La décision administrative d'incorporation dans l'armée est venue manifester contrecarrer la volonté du tribunal. Ensuite la décision d'incorporation n'était pas motivée. Bien sûr, la législation tunisienne sur le service militaire est d'un arbitraire tel que le gouvernement peut accorder le sursis comme il peut le refuser sans motif. Mais dans notre cas il s'agissait d'étudiants déjà bénéficiaire du sursis. Ils avaient donc un DROIT ACQUIS à échapper au service militaire pendant la période pour laquelle le sursis avait déjà été accordé.

Enfin, à supposer même que le gouvernement tunisien

ait le droit de rompre le sursis militaire, la décision prise n'en est pas moins illégale. Car chaque fois que le législateur crée un droit, celui-ci ne doit être utilisé que dans le sens pour lequel il a été créé, en particulier, on ne peut pas exercer un droit uniquement pour nuire à autrui ; ce serait alors un ABUS DE DROIT. Le droit tunisien connaît heureusement comme la plupart des droits étrangers cette théorie de l'abus de droit. Or le service militaire a été institué pour la création et le renforcement de l'armée tunisienne afin qu'elle puisse défendre la patrie. En appelant les étudiants sous les drapeaux, non seulement le pouvoir prouve qu'il a une conception bourgeoise du service militaire, et l'assimile à une corvée, mais en plus il l'utilise à des fins autres que celles pour lesquelles il

a été institué dans la mesure où il n'a cherché qu'à éliminer des éléments qu'il a jugés indésirables ou dangereux. Enfin comble de l'illégalité, trois sur les neuf étudiants touchés par cette mesure n'étaient pas incorporables. Krichène n'avait pas encore atteint l'âge requis, Zghidi avait déjà été réformé et Dachraoui avait déjà effectué son service militaire.

Mais il est normal que le gouvernement n'ait pas pris en considération ces différentes circonstances puisqu'il assimile maintenant le service militaire à une peine de prison ou de travaux forcés à laquelle il peut condamner tout étudiant non orthodoxe sans passer par le formalisme des tribunaux ou les plaidoieries des avocats.

NOTRE ACTION DOIT SE POURSUIVRE

Le procès de nos camarades à Tunis a donné lieu à trois acquittements et à des condamnations avec sursis. C'est manifestement un recul de la part du Gouvernement. Il y a en effet une disproportion flagrante entre ce verdict d'une part, et les déclarations officielles et la campagne de la Radio Télévision, présentant nos camarades comme des agitateurs dangereux d'autre part.

L'action décidée des étudiants à Tunis et à l'étranger et la pression exercée par les organisations estudiantines internationales ont amené le gouvernement à précipiter le procès, à adopter comme chef d'inculpation un délit de droit commun alors qu'il s'agit en fait comme l'ont soutenu les inculpés eux-mêmes d'un délit d'opinion, et à expédier l'affaire en un temps record pour aboutir enfin au verdict que l'on connaît.

Non content de ne pas avoir respecté une procédure régulière lors du jugement, et voyant les conséquences d'un verdict sévère, le Gouvernement n'a pas hésité à commettre un nouvel acte arbitraire en annulant les sursis militaires des étudiants au milieu de l'année universitaire. C'est là encore une nouvelle atteinte aux droits des étudiants par le biais de décisions administratives. Cette nouvelle mesure est non seulement discriminatoire mais peut constituer un précédent dans le milieu universitaire, risquant par là de neutraliser tout étudiant ayant des idées non conformes aux vues officielles.

On voit donc que ce recul du Gouvernement lors de la phase du jugement, n'est, en fait, qu'une tentative destinée à désarmer le mouvement des étudiants. Camarades,

Cette attitude apparemment souple du Gouvernement

ne doit pas nous faire oublier que les objectifs pour lesquels nos camarades ont lutté, ne sont pas encore réalisés.

La Direction de l'U.G.E.T., dont la non représentativité et l'hostilité aux revendications des étudiants se sont manifestées au grand jour, continue à parler au nom des étudiants tunisiens.

D'autre part aucune promesse allant dans le sens des mots d'ordre lancés par les manifestants et les grévistes n'a été formulée.

LE COMITE DE SOLIDARITE

- DENONCE cette nouvelle mesure arbitraire vis-à-vis de nos 9 camarades et le danger que représente son extension aux autres étudiants.
- DENONCE encore le silence du Bureau Exécutif de l'UNION GENERALE des ETUDIANTS TUNISIENS.
- APPELLE tous les étudiants à maintenir une vigilance accrue, à renforcer nos rangs face aux provocateurs et aux manœuvres du Pouvoir pour :
 - une Université indépendante de toute pression Gouvernementale,
 - l'établissement et l'élargissement d'une véritable démocratie,
 - une U.G.E.T. autonome, responsable et représentant
- tant les véritables intérêts des étudiants.

Le COMITE de SOLIDARITE

POUR LA JUSTICE EN TUNISIE

Le texte que nous publions ci-dessous et dont l'auteur est Maître Marcel MANVILLE, Avocat à la Cour, militant progressiste antillais, défenseur des militants FLN lors de la Guerre de Libération Nationale du peuple frère algérien, avait initialement pour objet d'éclairer et d'alerter l'opinion française sur la manière dont la justice est rendue en Tunisie, sous les auspices du pouvoir actuel, et ce, à l'occasion de faits précis :

— le procès des 9 étudiants sur lesquels le pouvoir tunisien voulait faire porter l'exclusive responsabilité des manifestations de décembre 1966.

Les vues exprimées dans ce texte ont notamment fait objet d'une Conférence de Presse tenue à Paris le 31.1.67 sous la Présidence de Maître Joe NORDMANN, Président de l'Association des Juristes Démocrates, qui nous a assuré du soutien le plus total de son association.

Nous sommes heureux de pouvoir reproduire ce texte et de permettre à l'opinion tunisienne d'en prendre connaissance car la clarification envisagée initialement pour l'opinion française s'impose au moins autant à notre avis pour une opinion tunisienne mystifiée quotidiennement par la propagande du régime bourguibiste.

**

Il est toujours malaisé de paraître condamner ce que l'on a souhaité avec force.

On semble se ranger dans le camp des désabusés qui, avec une ruminant morose, regrettent le bon vieux temps de la présence française.

Aussi, dois-je tout d'abord préciser que j'ai applaudi comme militant à la libération de la Tunisie, cependant que comme Avocat j'ai défendu contre les tenants du passé au Congrès de l'Association Nationale des Avocats à Lyon, en avril 1955, la tunisification de la justice dans ce pays.

Mais, comme le disait Montesquieu : « si on doit mourir pour la Patrie, nul ne doit mentir pour elle ».

Aussi est-ce sans complexe, sinon sans regrets, que je dois aujourd'hui m'insurger contre la manière dont est conçue la justice et l'exercice des libertés en Tunisie.

Ce n'est pas que la constitution n'ait pas aménagé tout un savant mécanisme protecteur de la liberté — mais la liberté pour fleurir a besoin du droit comme la plante d'oxygène.

Donc, choisi par leurs familles pour assurer la défense de plusieurs étudiants impliqués dans ce que l'on peut appeler la révolte de l'Université contre sa domestication par le Pouvoir, je me suis vu interdire l'exercice normal de ma mission de défenseur, alors que je

voulais remplir, à côté d'un devoir d'ami, une tâche d'avocat. Je n'ai même pas pu voir mes amis emprisonnés, mais qu'ils se rassurent : l'éloignement n'a jamais détruit que les fraternités précaires ou les fidélités éphémères.

Arrivé à Tunis trop tard pour un procès dont nul ne connaissait la date avant qu'il ne s'ouvre, je devais aller de surprise en étonnement.

Le Code de procédure pénale avait été systématiquement oublié, les dispositions visant la comparution personnelle des inculpés négligées, les délais non observés, les témoins pas entendus.

C'est ainsi que le procès avait été ouvert le jeudi 22 décembre sans que les étudiants aient été extraits de leur prison, et sans qu'ils en aient été seulement avertis, alors que le code de procédure pénale, dans son article 117, dispose qu'il est donné aux inculpés un délai de trois jours francs avant l'audience pour pouvoir organiser leur défense.

Mais ce n'est pas tout.

Les étudiants à peine condamnés avec le bénéfice du sursis, alors qu'ils étaient dans les délais d'appel, devaient sans désespérer être conduits de la prison à la caserne — et quelle caserne ! la plus éloignée que l'on ait pu trouver de l'Université, ce foyer d'agitation.

J'ai pu assister sur place à une véritable course contre la montre, aux démarches combien difficiles des familles désespérées pour pouvoir, dans les délais de ce code de procédure que le Pouvoir avait oublié, régulariser par mandataire les appels que les étudiants, consignés dans leurs casernes, ne pouvaient former eux-mêmes.

« La Justice doit rassurer les citoyens en les garantissant de leurs droits » disait le chef de l'Etat tunisien aux Magistrats lors d'une séance de travail le 15 décembre, le jour même où les étudiants étaient incarcérés.

Il ajoutait que « les justiciables ne doivent éprouver aucun malaise à la proclamation de la sentence », que les juges « doivent se mettre tant à la place de l'accusé que de la victime, afin de restituer à l'événement toute sa signification » — c'est là qu'intervient le sens de l'humain ».

Les conditions dans lesquelles les étudiants ont été jugés sont la négation de ces principes, violés, aussitôt qu'affirmés.

Monsieur BOURGUIBA disait encore, dans son message du jour de l'an, qu'il préfère « le risque d'un peuple éveillé à la crédulité des masses mystifiées ».

Il ne fait pas de doute pour nous que la lucidité s'apprend davantage à l'université que dans les casernes.

UNION NATIONALE DES FORCES POPULAIRES

—Message de soutien aux camarades tunisiens

Après la vague de répression qui s'est abattue sur les Etudiants de l'Université de Tunis, principal foyer d'opposition à un pouvoir qui se veut omnipotent, un procès a été mené contre neuf camarades tunisiens progressistes à qui l'on entendait faire endosser l'exclusive responsabilité des événements alors qu'il s'agissait en fait de l'expression d'une prise de conscience de la quasi totalité des étudiants.

Nous connaissons trop bien les procédés employés, pour en avoir souffert nous-mêmes, par un pouvoir dictatorial, pour avoir des illusions sur la manière dont on mène un procès en de telles circonstances : Instruction entachée d'irrégularités, non respect des droits de la Défense, etc...

La pression de l'opinion tunisienne et internationale

a été décisive puisque les peines infligées aux 9 camarades n'ont pas été aussi lourdes comme on aurait pu le supposer. Le régime s'est néanmoins arrangé pour agir d'une autre manière : en procédant à la levée du sursis militaire.

La Démocratie a été bafouée en Tunisie, c'est pourquoi les militants marocains de l'U.N.E.P. en France apportent leur soutien inconditionnel à leurs camarades tunisiens dans leur lutte pour une démocratie authentique et pour le respect des droits les plus élémentaires du peuple tunisien.

VIVE LA SOLIDARITE DES PEUPLES MAGHREBINS

U.N.F.P., Fédération de France

LA RESPONSABILITE DES ETUDIANTS DANS LES PAYS DU TIERS-MONDE

Nombreux sont les pays du Tiers-Monde où les étudiants font parler d'eux. Il s'agit parfois, comme au Japon ou au Maroc de manifestations importantes qui secouent toute l'Université et ébranlent le régime, mais ne parviennent pas à le faire avancer. Ailleurs, les étudiants en armes défient la dictature des valets guatémaltèques ou vénézuéliens de l'impérialisme américain. Parfois même, comme en Indonésie, la mobilisation des étudiants débouche sur un massacre contre-révolutionnaire. Rares sont les pays où, à l'instar de Cuba, la révolte des étudiants et des intellectuels a pu finalement se transformer en une révolution nationale.

Au moment où, pour la première fois dans l'histoire de la Tunisie indépendante, se produit une mobilisation estudiantine en dehors des cadres institutionnels et légaux et contre la répression, il est important, voire fondamental, de réfléchir à la place des intellectuels, et plus spécialement des étudiants, dans les pays-sous-développés. Les exemples évoqués plus haut témoignent que cette place n'est pas automatiquement celle de l'avant-garde révolutionnaire, ni celle de la direction victorieuse capable de mettre tout son peuple sur la voie de la construction d'un socialisme authentique.

Les étudiants possèdent la culture. Plus exactement, il faudrait dire que les étudiants peuvent avoir accès à la culture. Dans les pays du Tiers-Monde, où la misère endémique est le lot de la majorité du peuple, l'ignorance, le poids des traditions et superstitions, et la propagande permanente des organismes gouvernementaux font que pouvoir accéder à la culture est presque un privilège. Accéder à la culture, cela ne signifie pas seulement emmagasiner des connaissances, cela signifie surtout devenir capable de voir, d'analyser, de penser, de comparer plusieurs réalités, en un mot devenir capable de critiquer. La culture amène à la critique, à la contestation, et ils l'ont bien compris, les belges qui, au Congo, interdisaient pratiquement l'accès des Congolais à l'école.

Dans certains cas, la culture est un privilège. Elle est aussi un moyen de corruption, lorsqu'elle parvient à isoler ses tenants de leurs peuples, à élever un mur d'incompréhension entre les jeunes qui vivent au vingtième siècle, tournés vers les pays développés et « la civilisation » et les masses de leur pays, se débattant encore avec les problèmes de survie du moyen-âge ? La culture, acquise passivement, sans une digestion « indigène » est trop souvent ce genre de cadeau empoisonné qui détache une jeune génération « d'élite » de son peuple. Fort heureusement, ce cas se produit de moins en moins, avec l'inévitable progrès de la scolarisation et des moyens d'information, les étudiants sont de plus en plus difficilement isolés de cette façon de leur peuple, bien que cela arrive encore d'une autre façon.

En effet, par leur situation même de pays sous-développés, les peuples du Tiers-Monde ne possèdent pas encore de culture propre, qui puisse les aider à accomplir ce saut qui en fera des pays modernes. Force leur est d'emprunter les sciences, les méthodes, le langage même souvent, et une grande partie de leur culture à ceux qui ont déjà accompli leur révolution industrielle. Il est devenu banal de parler de l'inadaptation de ces cultures importées à ces pays neufs. Non qu'on doive les refuser, mais il faut les passer au crible d'une critique basée sur la connaissance du pays. La liberté

d'entreprise, par exemple, qui a été un des facteurs du progrès de l'Europe Occidentale au 19^e siècle, ne pourrait de nos jours, dans un pays sous-développé, que servir les intérêts de ceux qui ont les moyens de cette liberté : les grands bourgeois et les impérialistes.

Garder les yeux fixés sur son peuple et ses problèmes, assimiler la culture moderne après l'avoir adaptée aux besoins de son pays, voilà ce que l'étudiant du Tiers-Monde fait de plus en plus, voilà dans quel sens il a encore beaucoup à faire. Etre la conscience d'un peuple n'est pas une chose facile, faire prendre conscience à ce peuple l'est encore moins. Il faut pourtant le faire, et c'est une condition indispensable : les étudiants ne veulent pas être les instruments de la réaction, pas plus qu'ils ne se battent pour leurs privilèges. La culture, au sujet de laquelle on leur rabâche les oreilles à propos des privilèges qu'elle leur confère, ils la ressentent d'abord et avant tout comme une responsabilité. L'argent que « l'Etat dépense pour eux » ne leur donne pas le devoir d'être reconnaissant à l'égard de leur gouvernement ; il leur donne la responsabilité de discuter, de contester, de critiquer ce que fait le gouvernement et de proposer des solutions valables pour le peuple.

La démocratie est plus et doit être autre chose pour les étudiants que le désir de voir s'instaurer dans la réalité qu'ils vivent les idéaux auxquels ils aspirent : elle est une condition de l'exercice de leur responsabilité première, veiller à ce que le progrès et la justice s'étendent sur tout le peuple. Les gouvernements qui leur nient le droit à la démocratie, à la libre discussion, ces gouvernements montrent que leur pouvoir leur importe plus que le progrès du pays, que les phrases sur « l'évolution des structures mentales » ou le « relèvement du niveau intellectuel » ne sont que des mots dépourvus de signification. La démocratie dans le Tiers-Monde, l'expérience l'a amplement démontré, ne s'octroie pas, elle s'arrache, elle se conquiert de haute lutte. Et dans cette lutte, une fois encore, les étudiants ont une responsabilité particulière.

Ils doivent trouver les liens avec leur peuple et faire comprendre à celui-ci quels sont ses intérêts, quelle est la voie à suivre et comment se mobiliser pour le faire. Ils doivent donc d'abord comprendre et approfondir la réalité de leur pays. C'est à quoi s'emploie notre Groupe depuis sa création. Ils doivent se battre pour qu'eux et leur peuple aient le droit de contester, de discuter. Pour cela, il faut qu'ils persuadent les masses de leur pays que la contestation est utile, la discussion bonne. Il leur faut donc faire des propositions valables, utiles à leur peuple, et quoi de plus valable que la voie socialiste ? Il leur faut expliquer à tous que, loin d'être des privilégiés, ils se considèrent comme investis par le peuple d'une mission d'avant-garde : celle de comprendre et d'expliquer.

Les étudiants ont donc encore énormément à faire en Tunisie : se débarrasser de leurs illusions d'abord, connaître leur rôle au sein de leur peuple, étudier les voies et moyens de progrès général, informer les masses, les joindre et leur expliquer inlassablement le socialisme, se battre avec elles pour la réalisation de leurs objectifs, lier la lutte pour la démocratie à celle qui est menée pour l'amélioration de la situation des masses, voilà tout le chemin que doivent parcourir les étudiants tunisiens pour mériter le titre « d'Intelgentzia Révolutionnaire » que la Déclaration de la Havane proposait en 1961 aux Etudiants du monde entier.

COMMUNIQUE DU GROUPE D'ETUDES ET D'ACTION SOCIALISTE

En manifestant à l'Université et dans les rues de Tunis les 14 et 15 décembre 1966 les étudiants tunisiens ont mis fin au mythe de la stabilité en Tunisie et démontré la vanité des prétentions du Néo-Destour, à monopoliser la vie politique dans le pays et à représenter toutes les couches de la population. Nous pensons que personne, ni en Tunisie ni ailleurs, n'a été dupe de la thèse officielle du simple chahut sans signification politique à laquelle se sont accrochés les porte-parole du pouvoir. Celui-ci s'est d'ailleurs infligé à lui-même un démenti dans les faits par la violence de sa réaction contre les étudiants.

L'explosion qui vient de se produire parmi les étudiants est le résultat d'un mécontentement déjà ancien dont les causes peuvent être aisément trouvées dans la politique poursuivie par le pouvoir et dont les aspects les plus néfastes et les plus impopulaires sont sa politique anti-sociale en matière économique et pro-impérialiste dans le domaine extérieur. Dans le même temps que le régime faisait supporter aux couches les plus déshéritées de la population tout le poids des dépenses de sa politique économique, il leur enlevait toute possibilité d'expression et de contestations, réduisant au silence la presse progressiste, en asservissant la Centrale syndicale ouvrière et en tentant de mettre au pas les syndicats étudiants. La presse officielle, la seule qui subsiste en Tunisie, dispense pour toute information des louanges dithyrambiques « au Combattant suprême et à sa sage politique » et des insultes à ceux qui se permettent de critiquer ou de ne pas partager l'enthousiasme officiel.

Devant : une opinion abrutée par la propagande officielle, une classe ouvrière qui n'a jamais été autant exploitée et baillonnée que depuis l'indépendance, qui a été privée du droit de grève et de tout moyen d'expression ou de revendication, le groupe d'études et d'Action Socialiste Tunisien a proclamé dès sa fondation, dans l'éditorial du premier numéro de sa revue « Perspectives » le devoir des intellectuels et des étudiants d'être les porte-parole des classes opprimées et l'avant-garde dans la lutte pour un socialisme authentique. Notre groupe n'a cessé depuis lors, par son action et ses publications, d'œuvrer pour faire prendre conscience aux étudiants de ce devoir et du rôle qu'ils avaient à assumer dans ce pays. Le réveil qui s'est manifesté à plusieurs reprises à l'Université depuis deux ans et dont les derniers événements sont la dernière et la plus importante manifestation, ainsi que la prise de conscience politique croissante des étudiants montrent que ceux-ci sont en voie de remplir ce rôle. Ceci est déjà en lui-même un succès d'une importance

considérable pour notre Groupe et pour la gauche en général.

Aujourd'hui la gauche et ses idéaux sont présents à l'Université et le resteront. Ils ont fait lever parmi les éléments les plus éclairés et les plus conscients de ce pays la passion de justice sociale et de liberté que nulle répression ne pourra plus vaincre. Les tentatives du pouvoir pour présenter les étudiants comme ayant été abusés par quelques provocateurs et pour faire juger à la sauvette neuf étudiants, parmi lesquels le camarade Khemais Chamari : l'un des fondateurs de « Perspectives », à qui on a voulu, pour corroborer la thèse officielle, faire assumer la responsabilité exclusive des événements, ces tentatives ont été mises en échec par les étudiants qui ont assisté en masse au procès. Ni la présence d'importantes forces de police, ni les tentatives pour écarter le plus grand nombre d'étudiants de l'audience n'ont empêché ceux-ci de démontrer leur solidarité avec leurs camarades arrêtés.

Malgré l'inconsistance de l'acte d'accusation et l'absence de preuves qui puissent constituer des charges suffisantes, le tribunal s'est contenté des simples présomptions avancées par la police et a dû faire une très large interprétation de textes pour les rendre applicables à cette affaire ce qui est contraire aux principes de Droit Pénal dans tous les pays du monde. C'est ainsi qu'il a pu infliger de lourdes peines à 6 de ces camarades, tout en les faisant bénéficier, il est vrai, du sursis. Mais ce sursis devait être pratiquement annulé puisque les neuf étudiants étaient aussitôt enrôlés dans l'armée. Le caractère arbitraire et répressif d'une mesure qui n'a pas de précédent, s'agissant d'étudiants bénéficiant du sursis militaire, est évident surtout si on ajoute que sur les neuf, trois au moins n'étaient pas incorporables, l'un ayant déjà fait son service militaire, le second étant réformé et le troisième n'ayant pas encore l'âge d'être appelé. Le gouvernement semble avoir inauguré là une arme d'intimidation d'un nouveau genre pour amener les étudiants à une plus grande docilité.

Ces mesures de répression, ainsi que les tentatives d'étouffement de l'affaire, les attaques venimeuses, les calomnies et les sanctions (blocage, suspension de carte professionnelle), prises contre les journaux et les correspondants étrangers qui ont relaté objectivement les événements, ne font que dévoiler le vrai visage du régime. Mais la répression, qui ira croyons-nous en s'intensifiant, n'empêchera pas le Groupe d'Etudes et d'Action Socialiste Tunisien de poursuivre son action pour le rassemblement de tous ceux qui croient que la voie vers le développement économique, vers la justice sociale et vers la liberté passe par le socialisme.